



INTERSYNDICALE SUPAP-FSU/CFDT ANIMATION AG HISTORIQUE DES REV GREVE MASSIVE DE L'ANIMATION DU 21 AU 24 MAI!

L'AG massive des REV à l'appel de l'intersyndicale **SUPAP-FSU / CFDT** a réuni près de 200 REV représentant.es les 10 CASPE, jeudi 7 mars à la bourse du travail. **C'EST UN IMMENSE SUCCES ET LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT DE REV DEPUIS 2013 !**

ANALYSE SONDAGE

Nous avons tout d'abord fait une synthèse des 220 réponses à notre sondage qui dit énormément sur les conditions de travail dégradées et les rémunérations très insuffisantes des REV. Merci pour vos réponses et vos commentaires pendant l'AG.

SOUTIEN D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Ensuite, une représentante d'une association de parents d'élèves est intervenue pour expliquer le soutien des parents d'élèves à notre mobilisation, la diffusion d'un manifeste...et la volonté de parents de nous soutenir lors des prochains rassemblements. C'est un appui important.

REMUNERATIONS ET EVOLUTION DE CARRIERE

Nous sommes revenu.es sur les revendications portées par l'intersyndicale pour les REV sur les rémunérations et les possibilités d'évolutions de carrière.

La revendication principale reste la catégorie A pour les REV justifiée par les missions et responsabilités, mais également la prime écoles complexes pour les oublié.es (10 classes ou plus, TPS, UPE2A...), l'augmentation de l'IFSE pour tous.tes les REV, etc...

CONDITONS DE TRAVAIL

De nombreuses interventions de REV sur **l'augmentation de la charge de travail, la charge mentale, les conditions matérielles inacceptables** (nouvelles missions chaque année, travail le matin bien avant 11h, encadrement d'équipes en sous-effectifs, pas de bureaux, peu de soutien de la hiérarchie pour faire respecter l'accès à toutes les classes sauf 1 pendant les TAP et exiger que les enseignant.es ne soient pas présent.es en classe, ETC ETC...).

Dernière mission ajoutée : le portail Paris Familles. Sur ce point, suites aux réunions houleuses REV/DE, la DASCO a déjà rétropédalé sur les missions exigées pour les REV (plus de saisie quotidienne, saisie tous les 15 jours et uniquement sur les effectifs TAP), comme cela a été annoncé pendant le CST du 7 mars présidé par P. Bloche.

Les REV ont menacé de ne pas effectuer les tâches supplémentaires liées au portail Paris Familles si la DASCO n'accédait pas à leurs revendications.

ET MAINTENANT ON FAIT QUOI?

Les REV ont bien compris que c'est par les mobilisations massives de novembre-décembre-janvier que les premières avancées ont été obtenues. L'AG a décidé à l'unanimité la mobilisation par la grève pour obtenir satisfaction sur de nouvelles revendications, et retenu à une très grande majorité les dates et modalités suivantes :

MOBILISATION SUPAP-FSU/CFDT : CONSEIL DE PARIS TOUS.TES EN GREVE DU 21 AU 24 MAI 2024 DE 11H30 A 12H30 SUR L'INTERCLASSE

GRAND RASSEMBLEMENT JEUDI 23 MAI A 14H DEVANT L'HOTEL DE VILLE

POUR L'AMELIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE REMUNERATIONS :

RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES

- Catégorie A pour les RAE/CTAE/ CMFAE, les REV et les adjoint es éducatives de l'Action collégiens
- Catégorie B pour les AAAS et les ASEM, avec priorisation pour les animateurs-trices lecture et ressources
- L'augmentation de la prime IFSE pour tous les AAAS, ASEM, AAP, CAPSA
- L'extension de la prime « écoles complexes » aux REV travaillant dans des écoles de 10 classes ou plus, accueillant au moins une TPS, et conformément à l'engagement de la DASCO, aux REV travaillant en écoles accueillant au moins une classe UPE2A.
- 130 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices lecture
- L'attribution d'une prime pour l'ensemble des collègues travaillant en REP/REP+
- L'attribution de **primes spécifiques** (personnels d'écoles polyvalentes, nombre d'enfants accueillis, nombre d'enfants à besoins particuliers)
- L'augmentation conséquente des taux de vacation pour les vacataires occasionnels

EFFECTIFS

- La contractualisation de tous les vacataires sur postes permanents (débouchant sur un CDI au bout de 6 ans)
- 1 REV B par école, 1 REV S par école, 1 animateur.trice lecture par école, 1 ASEM par classe
- L'augmentation du nombre de **REV S renforcés** déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- La mise en œuvre de brigades de remplacement d'AAAS titulaires de plusieurs dizaines de collègues dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)
- Des postes supplémentaires de CTAE et CMFAE sur chaque CASPE et uniformisation de la dotation

CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

- Le respect des taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- La **réduction du temps de travail** (augmentation du niveau de sujétion de nos métiers)
- Des **formations diplômantes** BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour tous.tes les professionnel.les de l'animation que nous sommes
- Du personnel dédié et formé pour **l'hygiène des enfants en maternelle** sur tous les temps péri et extrascolaires (extension des contrats des AREM)
- Des éducateurs spécialisés diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- Des **postes supplémentaires**, des **formations adaptées** ainsi que du **matériel pédagogique inclusif** pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- Des temps de réunions hebdomadaires incluant les vacataires et les ASEM.
- Le choix laissé à chaque ASEM d'effectuer ou non les TAP
- La limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- 1 bureau pour chaque REV avant la rentrée scolaire de septembre 2024
- L'uniformisation des missions et des procédures de recrutement des personnels d'action éducative (CTAE et CMFAE) sur l'ensemble des CASPE
- L'évolution du nom des REV en DPE (Directeur Péri et Extrascolaire)